

# CP OPM

---

## ACTUALITÉS 01/17

Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations suivantes relatives à la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux :

### Comptes annuels 2016 de la CP OPM

Le compte d'exploitation 2016 de la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux se clôture par un excédent de revenu de CHF 250 000.00. De ce fait, le capital de la fondation (fonds libres) augmente de CHF 11,05 millions à CHF 11,30 millions. Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 s'élève, au 31 décembre 2016, à 109,97 %. La Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux continue à disposer d'une pleine capacité de risque financière. Pour de plus amples informations, consulter le rapport de gestion 2016 de la proparis Prévoyance arts et métiers Suisse. Vous trouverez ce rapport de gestion sur le site [www.proparis.ch](http://www.proparis.ch).

### Nouveau taux de conversion pour la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse

La Commission d'assurance a décidé de réduire le taux de conversion pour la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de manière échelonnée sur deux ans. Cet ajustement a lieu suite à une réduction supplémentaire du taux d'intérêt technique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 3,00 % à 2,67 % et au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 2,67 % à 2,39 %. Pour les assurés qui partiront à la retraite en 2018, le taux de conversion surobligatoire lors de la retraite ordinaire s'élève pour les hommes à 5,174 % (jusqu'à 5,385 %) et pour les femmes à 5,054 % (jusqu'à 5,262 %). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux de conversion surobligatoire à la retraite ordinaire s'élèvera pour les hommes à 5,000 % et pour les femmes, à 4,880 %.

Nous attirons votre attention sur le fait que le taux de conversion pour la part obligatoire de l'avoir de vieillesse ne sera pas réduit. Ce taux de conversion continue à s'élever à 6,80 % à la retraite ordinaire. C'est pourquoi la réduction de la future rente de vieillesse sera légère pour la plupart des assurés.

### Election de la représentation des salariés au sein de la Commission d'assurance de la Caisse de pension OPM

Le Règlement d'organisation et d'élection de la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux prévoit que les représentants des salariés doivent être élus en 2017 au sein de la Commission d'assurance de la CP OPM. Les représentants des salariés en exercice proposent des candidats. Si aucune autre candidature n'est proposée dans les 20 jours suivant la communication de la présente information, les candidats proposés sont considérés comme ayant été élus tacitement.

Voici les nominations reçues :

- **M. Thomas Gisler**, représentant des salariés de l'Association suisse de l'optique, Kreuzlingen
- **M. Sergio Brunner**, représentant des salariés de l'Association suisse de l'optique, Lucerne
- **Mme Elisabeth Grimm**, représentante des salariés d'imaging swiss – l'Association foto, Oetwil am See
- **M. Roger Jacquat**, représentant des salariés de l'Association suisse des magasins spécialisés en Horlogerie et Bijouterie, Flüh

D'éventuelles autres nominations doivent donc être soumises d'ici **lundi, le 7 août 2017**, à la Caisse de compensation PROMEA, case postale, 8952 Schlieren ; ces nominations doivent être adressées à la Commission d'assurance CP OPM.

Les personnes intéressées devraient disposer de connaissances de base dans le domaine de la prévoyance professionnelle et sont tenues d'assister aux séances de formation de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Veuillez vous adresser à la direction de CP OPM au numéro 044 738 53 53 ou par courriel à [info@promea.ch](mailto:info@promea.ch).

Nous attirons l'attention des employeurs sur le fait qu'ils sont tenus de communiquer la présente information aux salariés de leur entreprise.

Schlieren, le 18 juillet 2017

Meilleures salutations

**Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux**

La Commission d'assurance et la Direction

Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux  
Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren  
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 54 64  
[info@promea.ch](mailto:info@promea.ch), [www.promea.ch](http://www.promea.ch)